

## Handicap: Castex et une vingtaine de ministres annoncent de nouvelles mesures

Paris, 16 nov. 2020 (AFP) -

De nouvelles aides pour mieux concilier handicap et parentalité, un soutien prolongé aux embauches, une communication officielle plus accessible: le gouvernement doit présenter lundi de nouvelles mesures en faveur des personnes handicapées, et montrer qu'il ne "ralentit pas" les réformes, malgré la crise sanitaire.

Un "comité interministériel du handicap" (CIH), organisé à Matignon dans la matinée autour de Jean Castex et de sa secrétaire d'Etat chargée du Handicap Sophie Cluzel, réunira une vingtaine de ministres, dont Jean-Michel Blanquer (Education), Elisabeth Borne (Travail) et Gérard Darmanin (Intérieur), mais également les représentants des associations de personnes concernées.

"L'axe majeur, c'est qu'on ne ralentit pas les réformes, malgré cette crise" du Covid-19, a expliqué à l'AFP Mme Cluzel, qui entend "réaffirmer haut et fort les chantiers en cours".

Ce CIH est aussi l'occasion pour le gouvernement d'annoncer certaines mesures nouvelles.

Le dispositif de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui permet de financer des aides, humaines ou matérielles, sera ainsi étendu dès le 1er janvier 2021 pour couvrir les aides à la parentalité.

Concrètement, les parents concernés pourront rémunérer un intervenant, une heure par jour, pour qu'il les aide à s'occuper de leur enfant. Mais ils auront également droit désormais à la prise en charge de certains équipements - comme par exemple une table à langer à hauteur réglable, s'ils se déplacent en fauteuil roulant.

Quelque 17.000 parents en situation de handicap sont concernés, et potentiellement bien plus puisque l'un des objectifs de la réforme est d'éviter que des personnes renoncent à devenir parents en raison de leur handicap.

A l'occasion de la 24e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui débute lundi, le gouvernement doit également annoncer la prolongation des aides à l'embauche mises en oeuvre dans le cadre du plan de relance. La fin de ce dispositif, initialement fixée au 28 février, est repoussée au 30 juin. L'aide est de 4.000 euros pour chaque personne handicapée recrutée - en CDI ou CDD de plus de trois mois.

Autre annonce: la "sanctuarisation" de 10 millions d'euros pour permettre à l'ensemble des discours des ministres d'être sous-titrés et traduits en langue de signes, afin d'être accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

ab/lum/dlm

Afp le 16 nov. 20 à 07 30.